

Le Surintendant de l'Instruction publique à l'École normale de Rimouski

Jeudi, le 13 décembre, l'honorable Boucher de La Bruère était à Rimouski, en visite officielle à l'École normale des filles, ouverte en cet endroit au mois de septembre dernier. Après avoir, le matin, visité le local affecté aux diverses fins de cette école, le pensionnat et le monastère des religieuses Ursulines qui tiennent cette maison, monsieur le Surintendant se rendit, dans l'après-midi, à la salle de réception, où tout le personnel dirigeant et les élèves de l'École normale devaient lui souhaiter officiellement la bienvenue. Monseigneur Blais, l'évêque de Rimouski, accompagnait monsieur le Surintendant, et le clergé ainsi que tous les professionnels de la ville se pressaient à leur suite à l'intérieur du cloître qui s'ouvrit pour la circonstance.

Durant cette petite séance d'une heure, monsieur le Surintendant put se rendre compte que l'œuvre nouvellement établie à Rimouski est venue en son temps, et le travail qui s'est déjà fait là lui a prouvé que le conseil de l'Instruction publique et le gouvernement, en fondant cette maison et en en assurant l'existence, ont fait une œuvre d'intelligence et de patriotisme.

On connaît généralement peu en haut lieu ce que possède de ressources cet immense territoire qui forme le diocèse de Rimouski, compris entre Fraserville et Gaspé et s'étendant depuis le fleuve Saint-Laurent jusqu'au Maine et au Nouveau-Brunswick. C'est un pays d'avenir que les faveurs publiques n'ont guère permis jusqu'à présent de développer rapidement ; son sol, essentiellement colonisable, peut recevoir plusieurs milliers de colons qui serviront de trait-d'union entre les divers groupes français disséminés dans le Maine, le Madawaska, l'Acadie et sur les bords du Saint-Laurent.

L'école normale de Rimouski, située au chef-lieu de ce diocèse, offre le centre le plus favorable pour les besoins de la population actuelle et pour subvenir aux besoins nouveaux qui suivront l'œuvre de la colonisation. Malgré la bonne volonté déployée pour la cause de l'instruction, étant donnée la multiplication prodigieuse des enfants dans ces centres de colonisation, les ouvriers manquaient à l'enseignement primaire, où la formation des maîtresses était incomplète. Chaque année, le Département de l'Instruction publique devait accorder une foule de dispenses pour l'enseignement sans brevet. Monseigneur l'évêque de Rimouski crut le moment bon pour soumettre cette cause d'intérêt général, qui était aussi la sienne, à la considération du conseil de l'Instruction publique et du gouvernement. Ceux-ci eurent le bon sens pratique de comprendre cette idée dont la réalisation prenait l'importance d'une œuvre nationale : partout Monseigneur Blais trouva d'encourageantes adhésions à son projet. On ouvrit donc une école normale de filles à Rimouski. Aussitôt cinquante jeunes filles s'y précipitèrent et vingt-cinq autres y auraient obtenu leur entrée si le gouvernement avait pu multiplier les bourses accordées aux élèves de cette maison.